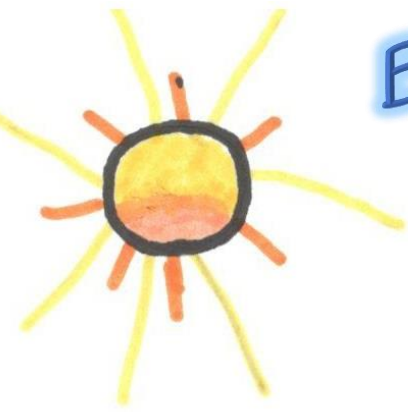


BULLETIN D'INFORMATION

2023-2024

École de la Villa Thérèse



À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE



Table des matières



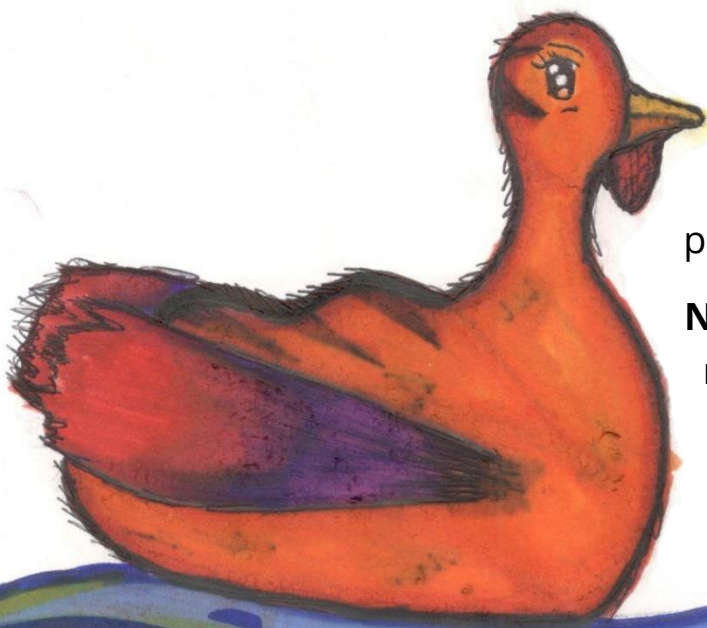
Mot de la direction	4	Contact école-parents migrants (SCEPM).....	22
Où sommes-nous ?	6	Interventions externes dans les classes.....	23
Zone école	7	Office familial	24
Présence dans le bâtiment	7	Cours de prévention	25
Horaires	8	Sécurité	26
Rentrée scolaire.....	8	Pédibus.....	26
Horaire scolaire	8	Les conseils de sécurité de la Police cantonale .	27
Horaire des classes 1-2 ^H	8	Santé	28
Alternances des 3-4 ^H	8	Médecine scolaire	29
Calendriers	9	Le sommeil	30
Calendrier scolaire 2023/2024	9	L'alimentation	30
Matériel	10	La nutrition.....	31
A prendre en classe le jour de la rentrée	10	Le mouvement	32
Liste de matériel pour l'école	10	Les écrans.....	32
Absences et demandes de congé	11	Les poux	33
Absences maladie.....	11	Activités scolaires	35
Demandes de congé	11	Devoirs	35
Jours joker	12	Sport.....	35
Déménagements	13	Activités artistiques.....	35
Absence non annoncée	13	Accueil extrascolaire	36
FICHE D'ABSENCE	14	Services de logopédie, psychologie et	
Droits et devoirs des enfants	15	psychomotricité	37
Les règles de vie dans les bâtiments	15	Procédure.....	37
Le conseil de discipline	19	Logopédie.....	37
Matériel électronique.....	19	Psychomotricité	37
Tenue vestimentaire et respect de soi	19	Psychologie	38
Partenariat parents-enseignants.....	20	Sous-conseil des parents	39
Rencontre-entretien.....	20	Travail social scolaire	40
Droit à l'image	20	Notes personnelles	42
Compensation des désavantages	20	Notes personnelles	43
Encouragement précoce	21	Coordonnées	44
Cours de langue et culture d'origine (LCO)	22		

Mot de la direction

Chers élèves, Chers parents,

"L'école du futur" et "les animaux inventés" étaient les deux thèmes proposés lors du concours de dessin cette année. Ces thèmes n'ont pas été choisis par hasard.

En effet, notre école du futur, nous osons la rêver car de belles démarches citoyennes se développent petit à petit à la Villa Thérèse. Aujourd'hui, nous sommes heureuses de pouvoir vous parler d'un projet en particulier. Depuis plusieurs années, les élèves et les enseignants souhaitent voir évoluer leur cour d'école, y voir plus de jeux et de possibilités de découverte. Ces souhaits sont en train de devenir réalité grâce à une fondation qui nous donne la chance de pouvoir créer la cour de nos rêves. Nous sommes donc aujourd'hui au début d'un magnifique projet pour notre école. Les mots qui le résument sont participation, nature, créativité et mouvement.



Participation : que nos élèves, futurs citoyens, constatent qu'en participant, leur voix peut être entendue, que l'on peut rêver, projeter et voir cela se réaliser.

Nature : que la Villa Thérèse, qui est une magnifique école entourée de verdure, soit mise en valeur grâce à ce projet.

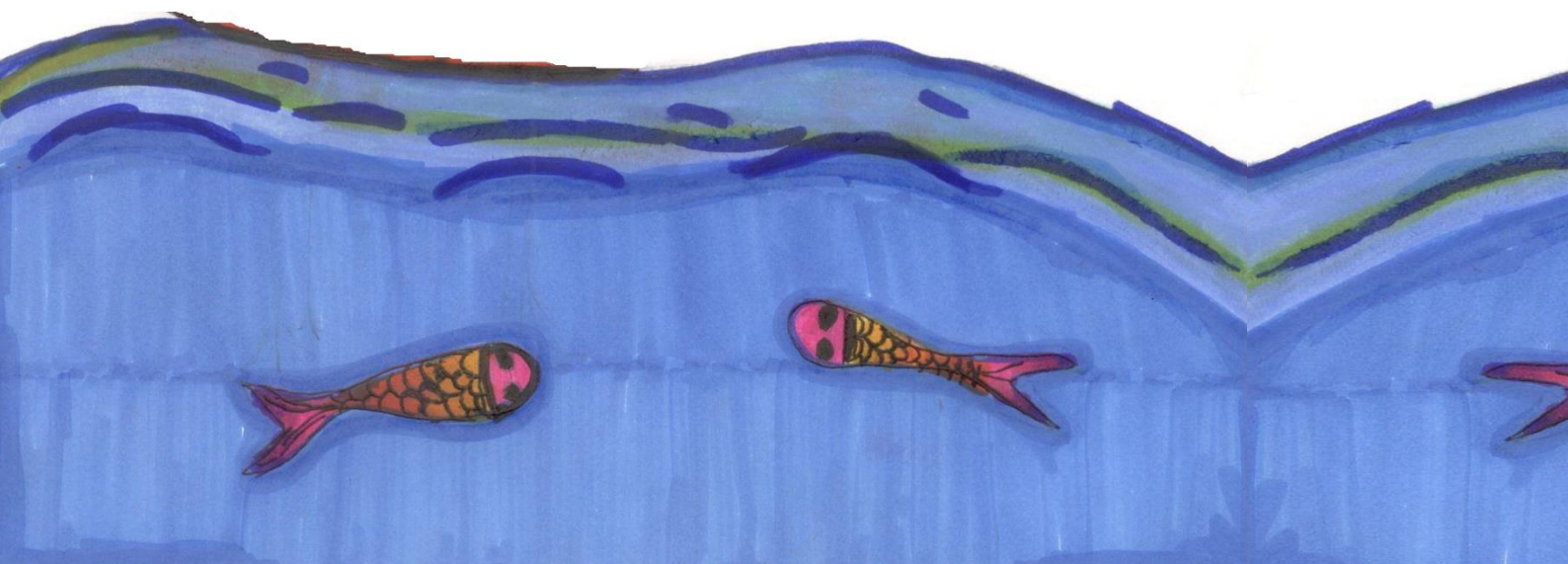
Créativité : que cette cour vive les histoires des enfants, qu'ils puissent y laisser parler leur créativité débordante, comme nous avons pu le constater lors du concours de dessin en voyant leurs magnifiques animaux inventés.

Mouvement : que cette cour offre la possibilité de courir, grimper, tourner, sauter, glisser, qu'elle soit un lieu qui invite à bouger et à explorer.

Ce projet débutera au mois de septembre de cette année et devrait être terminé en automne 2024. Il s'agit d'une démarche participative, avec les élèves et des professionnels dans et hors de l'école.

Nous avons hâte qu'il prenne forme petit à petit et que vous puissiez le découvrir. En attendant, nous vous souhaitons, Chers élèves, Chers parents, un magnifique été et nous nous réjouissons de vous retrouver à la rentrée.

La direction
Virginie Milan
Céline Brodard

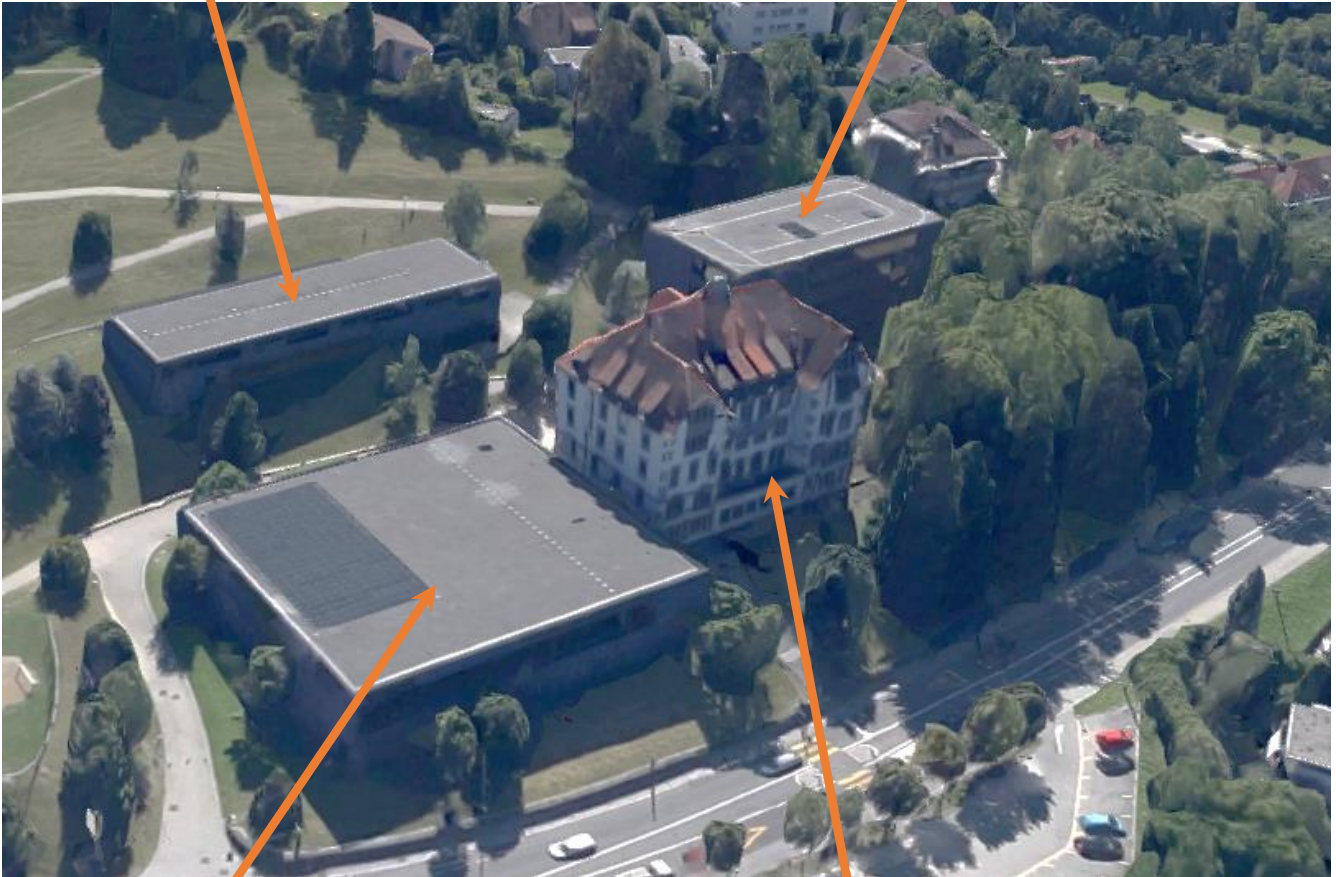


Où sommes-nous ?

Plan du site

Classes enfantines

Classes primaires nouveau bâtiment



Salle de sport

Classes primaires ancien bâtiment

Route de Berne 10,

1700 Fribourg

Arrêt de bus Stadtberg,

ligne 2 ou ligne 6

Zone école

Il existe des marquages « ZONE ECOLE » aux différents abords de la cour de récréation. Ceux-ci permettent de **délimiter les zones réservées aux élèves durant les heures d'école.**



En effet, ces « ZONE ECOLE » permettent aux enfants de profiter d'un temps de transition favorable pour se mettre dans leur rôle d'élève et de commencer l'école avec une attitude de travail plus sereine et concentrée.

Afin d'offrir ce temps de transition aux élèves ainsi que l'occasion de développer leur autonomie, les « ZONE ECOLE » ont été réintroduites. **Il est demandé aux parents de les respecter et de ne pas les dépasser durant le temps scolaire et ceci dès la 1H. Les enseignants surveillants se permettront de vous le rappeler.**

Les canaux de communication habituels restent bien évidemment ouverts afin de continuer la bonne collaboration existante entre les parents et les enseignants.

Présence dans le bâtiment

A la fin des cours, les parents sont priés d'attendre les enfants en dehors de la « zone école » et non dans les corridors de l'école ou de la halle de gymnastique. Par égard pour les enfants, nous vous remercions d'éteindre votre cigarette avant d'entrer dans le périmètre scolaire.

Il n'est pas autorisé de venir passer la récréation avec son enfant. En cas de problème, les parents sont priés de ne pas intervenir auprès de l'enfant concerné mais de s'adresser à son enseignant (cour de récréation, vestiaire, piscine, patinoire, etc).

Horaires

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 24 août 2023.

Toutes les classes débutent à 7h55. Seule la 1^H commence à 13h45. Pas d'alternance ce jour-là.

Horaire scolaire

Matin : 7h55 à 11h35
Après-midi : 13h40 à 15h30



La sonnerie retentit aux heures suivantes :

Matin
07h50 - 11h35

Récréation
9h40 - 10h00

Après-midi
13h40 - 15h30

Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe, ainsi que durant le temps de récréation. En dehors de ces moments, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Horaire des classes 1-2^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1 ^H et 2 ^H	2 ^H	1 ^H	2 ^H	1 ^H et 2 ^H
Après-midi	2 ^H	2 ^H		1 ^H	2 ^H

Alternances des 3-4^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	3 ^H	alternance	3 ^H	alternance	3 ^H
Après-midi	3 ^H	3 ^H		3 ^H	3 ^H

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	4 ^H	4 ^H	4 ^H	4 ^H	4 ^H
Après-midi	4 ^H	alternance		alternance	4 ^H

Dès la 5^H, les enfants viennent à l'école toute la journée, du lundi au vendredi, sauf le mercredi après-midi.

Calendriers

Calendrier scolaire 2023/2024

Début de l'année	:	jeudi 24 août 2023
Automne	:	du lundi 16 au vendredi 27 octobre au 2023
Toussaint	:	mercredi 1 ^{er} novembre 2023
Immaculée Conception	:	vendredi 8 décembre 2023
Noël	:	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Carnaval	:	du lundi 12 au vendredi 16 février 2024
Pâques	:	du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024
Fête du travail	:	mercredi 1 ^{er} mai 2023
Ascension	:	jeudi 9 mai + vendredi 10 mai 2024
Pentecôte	:	lundi 20 mai 2024
Fête-Dieu	:	jeudi 30 mai + vendredi 31 mai 2024
Été	:	du lundi 8 juillet au mercredi 21 août 202

Matériel








A prendre en classe le jour de la rentrée

Pour la classe :

- 1 sac pour le goûter en 1^H et 2^H
- 1 sac d'école assez grand pour mettre un grand classeur dès la 3^H
- 1 paire de chaussons (de préférence fermés, pas de semelles noires)
- 1 paire de chaussures pour la salle de rythmique ou chaussettes antidérapantes (1-2^H)
- 1 paquet de mouchoirs

Liste de matériel pour l'école

Merci de contrôler que le prénom de votre enfant figure sur chacune de ses affaires.

Matériel pour les activités créatrices manuelles et les arts visuels	
	Tablier ou vieille chemise <u>à manches longues, (si possible en tissu et non en plastique)</u>
Matériel pour l'éducation physique et le sport	
	Chaussures pour la salle de sport, pas de semelles noires
	Sac de sport, affaires pour la douche dès la 3 ^H
	Tenue d'éducation physique pour l'intérieur et l'extérieur Vêtements de rechange
	Tenue pour la natation : Un maillot de bain, un linge, un bonnet pour la piscine et un bonnet chaud pour la sortie (par temps froid)
	Tenues adaptées aux différents sports Patinoire : un ensemble de ski recommandé jusqu'en 4 ^H , un bonnet, des gants
Matériel particulier	
	Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison Vêtements de rechange pour les élèves de 1-2 ^H

Absences et demandes de congé

Absences maladie

Pour la marche harmonieuse de l'école, les élèves doivent être à l'heure. En cas de maladie, les parents ou autres personnes qui ont la garde téléphonent à l'école **au plus tard 10 minutes avant le début de l'école et laissent un message sur le répondeur** pour signaler l'absence. Merci d'annoncer le nom de l'enfant, sa classe et le nom de son enseignant. L'absence doit être signalée chaque jour. Veuillez noter le numéro de l'école : **026 352 91 60**

Un élève malade (fièvre, symptômes grippaux) reste à la maison. L'établissement n'est pas équipé pour donner des soins à un élève souffrant. Un certificat médical est exigé à partir du 5ème jour. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 5 jours.

Dans la mesure du possible, merci de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres, en dehors des heures d'école.

En cas de rendez-vous médical, veuillez remplir le formulaire mis à disposition par les enseignants. Un exemplaire de ce formulaire se trouve à la page 14 de cette brochure.

Demandes de congé

Toute demande de congé **spécial** doit être adressée à la direction de l'établissement au moins 3 semaines à l'avance à l'aide du formulaire mis à disposition par les enseignants, également disponible sur le site Internet de l'école, rubrique informations.

Les demandes de congé de moins de 20 jours doivent être adressées par écrit à la direction de l'école :

Direction de l'école primaire
Fribourg – Villa Thérèse
Mme Virginie Milan
Rte de Berne 10
1700 Fribourg

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit, auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles.

Un congé peut être octroyé pour des motifs justifiés et dûment attestés :

- événement familial important ;
- fête religieuse importante ou pratique d'un acte religieux important ;
- événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Les demandes de congé de plus de 20 jours doivent être adressées par écrit à la Direction de la formation et des affaires culturelles :

DFAC
Rue de l'Hôpital 1
1700 Fribourg
026 305 12 06

Jours joker

Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36a) :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Conformément à l'alinéa 2, la direction d'école vous précisera à la prochaine rentrée scolaire les dates spécifiques de l'établissement scolaire qui ne pourront pas faire l'objet d'une demande de congé ainsi que les modalités concrètes pour informer l'établissement.

Déménagements

En cours d'année scolaire, les parents, souhaitant maintenir leur enfant dans l'établissement scolaire malgré un déménagement, doivent formuler une demande écrite à l'inspectorat scolaire au minimum un mois avant le changement de domicile.

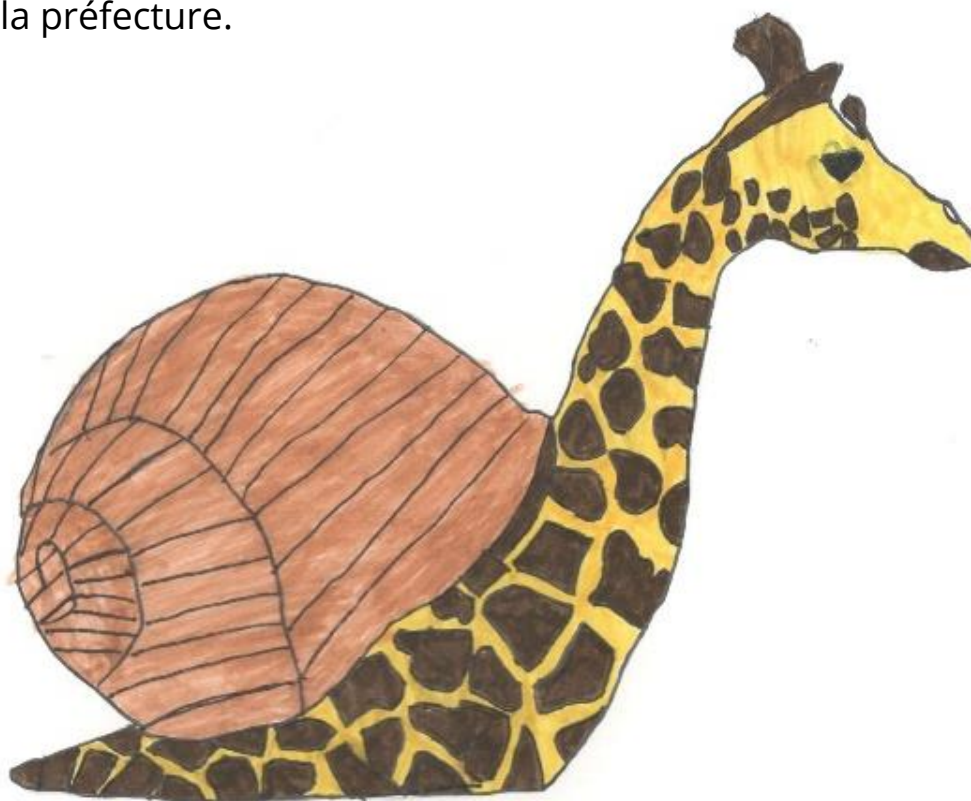
Absence non annoncée

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignants utilisent la procédure suivante :

- lorsqu'un enseignant constate une absence non annoncée, il prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact pour déterminer ce qu'il en est.
- si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, il passe le relais à la directrice d'établissement ou à l'administration communale qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénonce les parents à la préfecture.





FICHE D'ABSENCE

Ce document doit être remis à l'enseignant au plus tard deux jours avant l'absence.

Il ne peut pas être utilisée pour une demande de congé.

Données de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

sera absent le : _____

de _____ heure _____ à _____ heure _____

MOTIF médecin
 dentiste
 autre : _____

Données du parent / soutien légal

Nom : _____ Prénom : _____

Date : _____ Signature : _____

Durant l'absence, l'enfant concerné est sous la responsabilité de ses parents.

Un exemplaire vous sera distribué en début d'année par l'enseignant de votre enfant. Vous le trouvez également sur le site Internet de l'école

Droits et devoirs des enfants

Les règles de vie dans les bâtiments

LA SECURITE

Tu es en sécurité dans la cour et autour de l'école.
Pour cela, tu respectes les règles qui te sont données.

CE QUI EST AUTORISE

CE QUI EST INTERDIT

Venir à pied à l'école ! C'est bon pour la santé !	Venir dans la cour de l'école à vélo, en trottinette ou en rollers.
Jouer ou te promener dans toute la zone autorisée (voir plan).	Quitter l'enceinte de l'école pendant la récréation.
Attendre tranquillement le bus.	Jouer dans la zone de l'arrêt de bus.
Participer à des jeux de lancers de boules de neiges sur le terrain de foot exclusivement.	En hiver, agresser quelqu'un avec des boules de neige.
Traverser sur le passage piéton lorsque le feu est vert.	Traverser la route au feu rouge ; traverser en dehors du passage ; rester dans les escaliers.
Respecter la sécurité des usagers de la route.	Lancer des projectiles sur la route.

ENVIRONNEMENT

Tu apprécies la nature et l'environnement de l'école, prends-en soin.

CE QUI EST DEMANDE

CE QUI EST INTERDIT

Utiliser les poubelles, la trieuse à déchets; éviter les goûters qui donnent trop de déchets (papier d'alu, berlingots).	Jeter les déchets par terre. Jeter du chewing-gum par terre.
Protéger la nature et l'environnement; emprunter les chemins pour se déplacer.	Grimper aux arbres, se suspendre aux branches ou les arracher; jouer, marcher ou courir dans les talus.
Respecter le travail du concierge !	Jeter du gravier.

DANS LA COUR, AUTOUR DE L'ÉCOLE

Des jeux et du matériel sont à ta disposition.
En contrepartie, tu en prends soin et tu les partages.

CE QUI EST AUTORISÉ	CE QUI EST INTERDIT
Organiser des parties de ping-pong avec des groupes.	Monopoliser la table de ping-pong.
Jouer et profiter de l'espace mis à disposition.	Se suspendre aux paniers de basket.
Jouer au ballon sur le terrain de foot.	Jouer au ballon, à la balle hors du terrain de foot.
Laisser le passage libre, s'asseoir sur les murets de la cour.	Empêcher l'accès aux bâtiments.
Jouer dans les zones autorisées.	Jouer dans les talus, hors des zones autorisées.
Utiliser les jeux mis à ta disposition.	Lancer des projectiles.

HORAIRES

Afin d'être disponible pour bien faire ton travail, tu respectes les horaires.

CE QUI EST AUTORISÉ	CE QUI EST INTERDIT
Arriver à l'heure.	Arriver en retard.
Se mettre en rang lorsque la sonnerie retentit et attendre l'enseignant pour entrer en classe.	Continuer à jouer lorsque la sonnerie a retenti, bousculer, pousser les élèves qui sont en rang.
Attendre ses camarades ou sa fratrie dans la cour.	Rester dans les couloirs après la classe ; attendre ses camarades ou sa fratrie dans les couloirs.

DANS LE BÂTIMENT

Tu disposes d'un lieu pour apprendre et pour vivre avec les autres.
Tu respectes cet endroit.

CE QUI EST DEMANDE	CE QUI EST INTERDIT
Marcher calmement et parler doucement lors des déplacements.	Crier, parler trop fort, se bousculer et courir dans les couloirs.
Prendre soin du bâtiment, de ses locaux et de son mobilier.	Causer des dégâts au bâtiment, au mobilier ou au matériel. Lancer des projectiles contre les vitres, griffer ou salir les murs.
Se rendre à la salle des maîtres pour se faire soigner ou demander de l'aide.	Entrer sans raison valable dans la salle des maîtres.
Travailler dans les locaux réservés aux élèves et aux enseignants.	Entrer dans la salle de travail.
Attendre d'être dans la cour pour manger et boire.	Laisser les déchets d'emballage, de nourriture, dans les couloirs.

LE RESPECT DES AUTRES

A l'école, tu côtoies tes camarades et tes enseignants en adoptant un comportement respectueux.

CE QUI EST DEMANDE	CE QUI EST INTERDIT
Être poli lorsque tu t'exprimes, lorsque tu donnes ton avis.	Dire des mots et/ou avoir des gestes grossiers.
Régler les conflits par la discussion ou en t'adressant à un enseignant.	Menacer, faire du chantage, exercer une pression sur quelqu'un.
Eviter à tout prix d'utiliser la force, il y a d'autres moyens !	Agresser physiquement quelqu'un, donner des coups.
Accepter les remarques, réfléchir à ton comportement.	Répondre impoliment lorsqu'on te fait une remarque.
Respecter le calme pendant les heures de classe, particulièrement lorsque tu as des horaires spéciaux.	Faire du bruit dans la cour pendant les heures de classe.

LES DECISIONS

Dans cette école, chacun a des droits et des obligations.

Le respect des règles de vie, des autres, de soi-même, nous permet d'y vivre ensemble en sécurité. La directrice et les enseignants en sont les garants. Ils sont là aussi pour t'apporter de l'aide quand tu en as besoin.

Le non-respect des règles de vie, un comportement agressant, toute attitude considérée comme dangereuse pour toi-même ou pour les autres entraînent une sanction.

Il peut s'agir :

- d'une discussion avec un enseignant ;
- d'une excuse à dire, écrire ou dessiner ;
- d'un nettoyage ; du remplacement d'un objet ;
- d'une retenue à but réflexif un mercredi après-midi ;
- d'une réparation ;
- d'un entretien avec la directrice ;
- d'un entretien avec la directrice et tes parents.

En cas de récidive, tu pourras :

- être exclu(e) temporairement de ta classe ;
- être exclu(e) d'un lieu pour une durée déterminée (cour de récré, terrain de foot) ;
- te voir confisquer un objet ;
- être appelé(e) à participer à un entretien auquel tes parents seront convoqués.

Si tu commets un acte que nous considérons comme très grave, tu seras convoqué(e) par la directrice au conseil de discipline. Selon la gravité, la directrice en informera tes parents, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion temporaire de l'établissement

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline a pour but de sanctionner les manquements au respect du règlement d'école, plus particulièrement les graves incivilités, les graves violences verbales ou physiques.

L'élève qui commet un acte considéré comme grave sera convoqué par la direction de l'établissement au conseil de discipline. Celle-ci en informera les parents ; la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire de la classe ou de l'établissement.

Classe d'accueil temporaire

Si votre enfant est placé en classe d'accueil temporaire, l'enseignant remplit une fiche de placement. Le représentant légal de l'enfant est tenu d'en prendre connaissance et de signer ce document.

Matériel électronique

Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte des bâtiments scolaires. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'utilisation d'appareils électroniques (téléphone, montre connectée ou autre) est interdite.

En cas d'infraction, celui-ci sera confisqué et remis aux parents en main propre.

Tenue vestimentaire et respect de soi

Il est attendu des élèves qu'ils viennent à l'école avec une tenue appropriée à la situation et à la météo.

En hiver, pour jouer dans la neige, il est demandé d'avoir un équipement adéquat.

Par temps de pluie, prévoir des vêtements imperméables ou un parapluie.

En été, il est autorisé de porter des vêtements légers mais adaptés à l'école. Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.

La douche est obligatoire après les leçons de gymnastique.

Le maquillage n'est pas autorisé pour les élèves de degré primaire.

Partenariat parents-enseignants

Une collaboration harmonieuse entre l'école et la famille contribue au bon déroulement du parcours scolaire de l'élève. Il est attendu de la famille et des enseignants qu'ils échangent régulièrement et de manière constructive.

Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse

¹Les responsables, au premier chef, des soins, de l'éducation, de l'entretien et de la protection de l'enfant sont son père et sa mère.

² Ils sont tenus d'assurer son développement et doivent, à ce titre, collaborer de façon appropriée avec les institutions publiques et d'utilité publique, l'école en particulier.

Rencontre-entretien

Afin de vous réserver le temps nécessaire, les enseignants et la directrice vous accueillent volontiers sur rendez-vous hors du temps de classe.

Droit à l'image

Pour des raisons légales de droit à l'image, les parents ne sont pas autorisés à filmer ou photographier les enfants dans l'enceinte de l'établissement, ceci même lors des événements organisés par l'école (Saint-Nicolas, clôture...). Nous vous remercions de votre compréhension.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un/des spécialistes reconnus par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Encouragement précoce

Lors de l'année scolaire 2022-2023, un projet d'encouragement précoce a été développé dans les classes de 1H et 2H avec Flos Carmeli (service de logopédie, psychologie et psychomotricité) et le SESAM.

Les enfants de toutes les classes de 1H et 2H ont été répartis pour faire des ateliers ensemble, une fois par semaine. Des thérapeutes (psychomotricienne et logopédiste) se sont rendus ponctuellement en classe enfantine – pour observer, échanger et construire ces ateliers. L'objectif étant de soutenir tous les enfants dans leur développement et d'ajuster les pratiques à leurs besoins, avec les enseignantes et les thérapeutes.

Ce projet est reconduit pour cette année scolaire 2023-2024.



Cours de langue et culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ils sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire.

L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation aux cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : <http://www.fr.ch/osso/lco>.

Contact école-parents migrants (SCEPM)

Le bureau de contact école-parents migrants est une porte d'entrée pour les familles qui viennent s'établir à Fribourg. Il a pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'orienter les parents qui découvrent le système scolaire fribourgeois, la vie de l'école et les différentes offres scolaires et extrascolaires.

Quand les enfants ont déjà effectué une partie de leur scolarité à l'étranger, ce bureau les accueille systématiquement et coordonne la procédure d'entrée à l'école (de la 1H à la 8H) pour faciliter leur intégration.

Afin de garantir la communication entre les professionnels du milieu scolaire et les parents qui ne parlent pas encore le français ou l'allemand, ce bureau assure la présence d'un interprète interculturel lors des entretiens.

Ce bureau est aussi un lieu d'écoute et d'accompagnement des parents qui ont besoin de renseignements ou de soutien dans les domaines de la participation à la vie sociale et de l'intégration au sein de la commune.

Contact école-parents migrants

Rue de l'Hôpital 2

1700 Fribourg

2^{ème} étage – bureau n° 215

026 351 73 48

scepm@ville-fr.ch

Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions jalonnent la vie des classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

Interventions	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H
Prophylaxie dentaire :								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire :								
Les élèves doivent avoir un contrôle dentaire chaque année. Ce contrôle est organisé pour les élèves qui ne le font pas chez le dentiste privé.	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé scolaire :								
Actions de dépistage et de promotion de la santé :								
Sur demande des élèves, des parents, des enseignants								
• Contrôle de croissance(poids/taille/posture)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Test de la vue et de l'ouïe	X	X	X	X	X	X	X	X
• Visite de santé générale, rappel de vaccins	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de santé pour les enfants des familles primo-arrivantes	X	X	X	X	X	X	X	X
• Intervention de santé en classe (sommeil, alimentation)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Bilan de santé préscolaire si pas de pédiatre	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle:								
Les intervenants du planning familial passent 2 fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents		X				X		X
Protection des mineurs :								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun							X	
Éducation routière :								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur	X	X		X		X		X

Office familial

L'Office familial propose les services professionnels suivants :

- Consultation conjugale et familiale (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel) ;
- Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel, etc.) ;
- Ateliers et groupes de paroles sur les thèmes de la parentalité et de la séparation (suivi pour adultes, en individuel ou en groupe) ;
- Soutien professionnel pour les enfants, adolescents et familles concernées par des événements de la vie parfois difficiles à surmonter, tels que séparation des parents, maladie ou deuil d'un proche (parent, fratrie, amis, etc.).

Il propose ces différentes offres à Fribourg, Bulle et Morat, en français et en allemand, pour l'ensemble des habitants du canton.



Office familial Fribourg
Paar- und Familienberatung Freiburg

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires.



Police cantonale
Brigade des mineurs BMI
Place Notre-Dame 2
Case postale, 1701 Fribourg
026 304 17 19

Sécurité

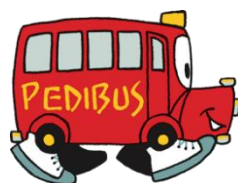
Nous recommandons aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Cour d'école

Pour des raisons de sécurité, les trottinettes et les vélos sont strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et sœurs des élèves.

Pédibus

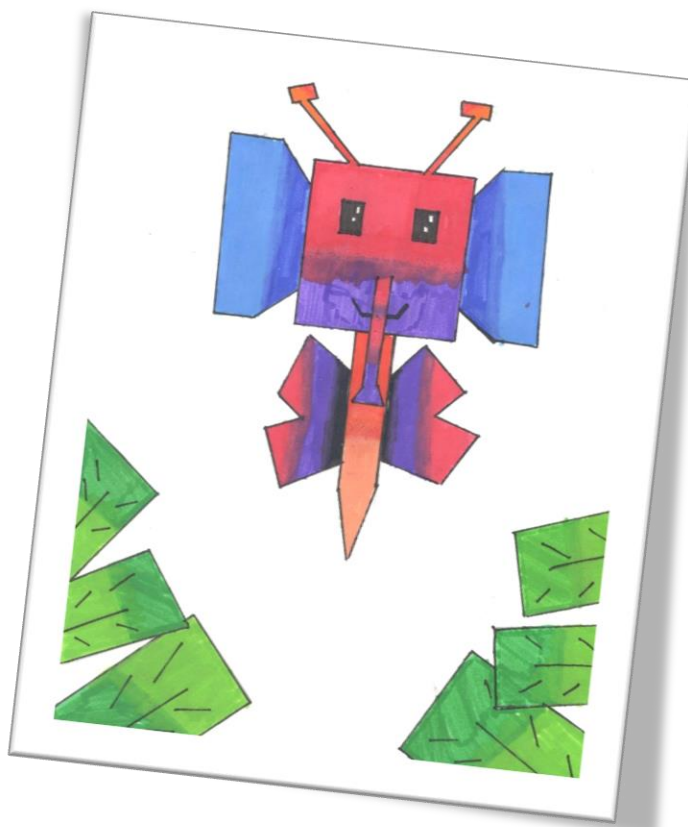
Pour l'accompagnement des jeunes élèves, pensez au Pédibus !



C'est tout simple et ça marche comme un vrai bus, mais à pied

Un projet sain, économique, convivial et écologique ? Le Pedibus bien sûr ! Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite des parents. Des centaines des lignes Pedibus marchent quotidiennement partout en Suisse. Une invention qui change la vie !

Contactez la Coordination Pedibus Fribourg, vous informe et vous soutient :
fribourg@pedibus.ch – 076 430 05 58 – www.pedibus.ch



Les conseils de sécurité de la Police cantonale

En tant que parents, vous avez un rôle primordial à jouer : éduquer votre protégé à la sécurité routière ! En montrant l'exemple, vous l'aidez à adopter un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences :



- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident
- S'arrêter, regarder, écouter : c'est la méthode pour traverser !

Être vu

Si le conducteur avait 1 seconde de plus pour réagir, un accident sur deux pourrait être évité.



- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés ;
- Par faible luminosité, des accessoires réfléchissants sont perçus à 100m déjà.
- Pensez-y lors de vos prochains achats (veste, chaussures, sac) !

En voiture

Renoncez au maximum à votre rôle de parents taxi : chaque véhicule constitue un danger de plus.

- Assurez-vous que tout le monde soit bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, sans oublier que les places les plus sûres sont à l'arrière;
- Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment, mais utilisez les places prévues. Faites descendre ou monter votre enfant du côté du trottoir;
- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant complètement;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE
Section Education routière
026 305 20 30
www.policefr.ch

Santé



Des idées pour arriver en forme à l'école.

je me couche tôt



je me lève assez tôt
pour tout faire calmement



je m'habille seul



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



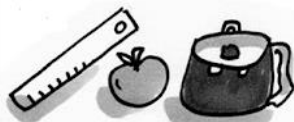
je me débarbouille



j'évite les écrans



je pense
à mes affaires



j'arrive à l'heure



Médecine scolaire

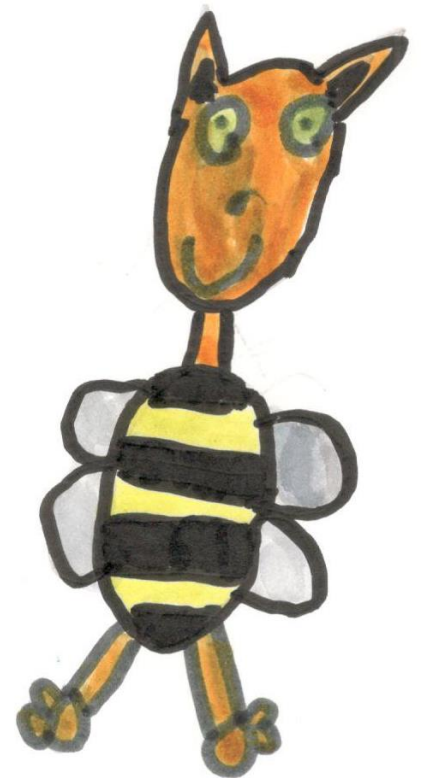
La médecine scolaire a pour mission de détecter à temps les problèmes de santé susceptibles d'entraver la formation et le développement des élèves et de guider ces derniers auprès des personnes de référence.

A la demande des élèves, des enseignants ou des parents, elle pratique des examens de dépistage (test de la vue et de l'ouïe, mesure du poids et de la taille) et effectue si nécessaire des rappels de vaccinations selon le programme suisse. Les enfants des familles primo-arrivantes peuvent bénéficier d'un contrôle de santé auprès du médecin scolaire.

Dans le cadre des activités de prévention et promotion de la santé, en collaboration avec les enseignants et des intervenants externes, la médecine scolaire propose :

- des interventions dans les classes (alimentation, hygiène, sommeil, stress, émotions) ;
- divers ateliers hors du temps scolaire (yoga, self-défense, sophrologie) ;
- un programme multisport pour la prévention du surpoids ;
- des spectacles interactifs.

Une permanence infirmière est à disposition des élèves pour répondre à leurs préoccupations de santé physique et psychique. En cas de besoin, les enfants et les familles sont orientés vers les services compétents.



Contact : Médecine scolaire

Dr Tina Huber-Gieseke, médecin scolaire

Laura Moser, infirmière scolaire

026 351 73 22

Rue de l'Hôpital 2, 2ème étage, entrée côté parking des Bourgeois

Mail : medecine.scolaire@ville-fr.ch

Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire. La récupération de la fatigue passe par un sommeil en qualité et en quantité suffisantes, cela à tous les âges de la vie

Voici le nombre d'heures de sommeil conseillé pour les enfants en fonction de leur âge :

Age	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4-9 ans	10 - 12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10-13 ans	9 - 11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- > Favorisez une activité calme : histoire, musique, discussion, ...
- > Evitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...

L'alimentation

Une alimentation équilibrée et régulière donne l'énergie dont les enfants ont besoin pour apprendre, jouer et se dépenser durant la journée et favorise une bonne croissance. Une bonne collation pour la récréation redonne de l'énergie à l'enfant. Vous trouverez aux pages suivantes quelques propositions pour des collations saines. Ces règles s'appliquent également pour les pique-niques.



La nutrition

Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet est délicieuse et irréprochable sur le plan sanitaire.

Conseil
Le fait de varier les produits et leurs combinaisons permet de créer des en-cas originaux et attractifs, par exemple pain avec fromage frais ou yaourt nature avec fruits rouges.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figues
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes /
pruneaux
août-octobre



nectarines /
pêches
juin-août



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



poivrons
juillet-octobre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits oléagineux



noix



noisettes



amandes



noix de cajou

Risqué d'étouffement chez les tout-petits / les noix moulues peuvent être utilisées.

Le mouvement

Un développement harmonieux nécessite également du mouvement. En dehors des activités extrascolaires auxquelles votre enfant peut s'inscrire, encouragez-le à pratiquer des sorties en plein air avec des amis ou à faire des balades en famille afin d'éviter de passer trop de temps face aux écrans.

Les écrans

De manière générale, il est conseillé d'accompagner les enfants lorsqu'ils se connectent à internet afin d'éviter certaines situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, ...)

Il ne faudrait pas dépasser un temps quotidien d'écrans en fonction de l'âge de l'enfant, que ce soit pour la télévision, le smartphone, l'ordinateur ou la tablette.

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge de l'enfant :

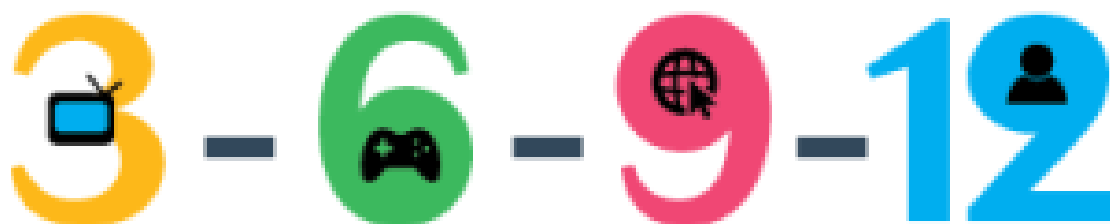
4 - 7 ans : 30 minutes au maximum

7 - 9 ans : 45 minutes au maximum

9 - 13 ans : 60 minutes au maximum

Nous vous invitons à vous référer à la brochure « Apprivoiser les écrans et grandir ».

Vous trouverez le lien sur le site du paysage éducatif du Schoenberg.



Les poux

Il n'est jamais agréable d'avoir des poux et ils s'attrapent plus rapidement que l'on ne s'en débarrasse !

Si vous constatez des poux, avertissez l'enseignant de votre enfant !

En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmière scolaire ou votre médecin traitant.

En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire

La taille réelle d'un pou est de 4mm.

Voici quelques conseils utiles :

Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)

Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine



Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine



Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour: contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du démêlant, passer le peigne fin anti-poux 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméticone*
 - . appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - . 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)



En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de **toute la famille**
- Acheter un **autre** produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*): faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^{ème} - 15^{ème} jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois



Comment les rechercher ?

Sur toutes les têtes de la famille:

1. Mouiller ou laver les cheveux
2. Appliquer généreusement un démêlant
3. Démêler les cheveux à l'aide de votre peigne habituel
4. Passer un peigne fin anti-poux dans les cheveux (acheté en pharmacie): en partant de la base des cheveux, jusqu'à leur pointe, mèche par mèche
5. Entre chaque passage, essuyer le peigne sur un papier ménager pour y déposer les poux éventuels
6. Rincer les cheveux



Ce document existe en plusieurs langues ; téléchargement sur le site :
<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux>

Activités scolaires

Devoirs

Les devoirs surveillés (gratuits) entre 15h45 et 16h45 (maximum) offrent à votre enfant un soutien pour faire ses devoirs à l'école. Il ne s'agit pas d'un cours d'appui, mais d'une assistance.

Les enfants quittent la salle quand leurs devoirs sont terminés et rentrent immédiatement à la maison.

La documentation en lien avec l'inscription est adressée aux parents par courrier au début du mois de juin.

Formation des groupes en début d'année scolaire.

Sport

La brochure « sport scolaire facultatif » est envoyée aux parents à la fin de l'année scolaire. Vous pouvez inscrire votre enfant à différentes activités sportives selon les degrés, mais au maximum 2 activités par enfant. Elles sont gratuites. Des professeurs de sport animent ces activités.

Aucune confirmation ne sera envoyée sauf pour les élèves inscrits à la natation qui fréquenteront les leçons soit au semestre 1, soit au semestre 2. L'enfant se présente à l'heure et sur le lieu de l'activité choisie.

Le début des cours aura lieu durant la semaine du 12 au 16 septembre.

Activités artistiques

La brochure de l'École des P'tits Artistes est envoyée aux parents à la fin de l'année scolaire. Diverses activités artistiques sont proposées, dans le domaine des arts visuels et dans celui des arts de la scène.

Vous pouvez y inscrire votre enfant à raison d'une seule inscription par enfant et au maximum pour deux années consécutives dans la même discipline (mais il est possible de changer de discipline à chaque rentrée).

La participation annuelle aux frais de matériel s'élève à CHF 50.- par année et par enfant, payables dès que vous recevez la lettre de confirmation de l'inscription de votre enfant.

Les cours débutent en septembre (la date exacte sera indiquée dans la lettre de confirmation).

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale sécurisant qui permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Destiné aux enfants de la 1^H à la 8^H, en dehors des heures de classe, de 6h30 à 18h30, il a pour buts principaux d'assurer l'accompagnement des enfants et de favoriser leur développement, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. L'inscription se fait au moyen d'un formulaire qui doit être transmis au secrétariat du secteur de l'accueil extrafamilial.

Accueil extra-scolaire du Schonberg
Rte Mon Repos 9a
1700 Fribourg
026 352 91 04



Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Procédure

Pour avoir recours aux services gratuits de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si nécessaire en collaboration avec l'enseignant, complètent le formulaire de demande accessible via le site Internet de l'école.

Logopédie

La **logopédie** s'adresse à tout enfant qui a besoin de retrouver une dynamique d'évolution dans les domaines suivants : **langage oral** (communication, articulation, structuration de phrases et/ou de récits, rythme de parole, compréhension), **langage écrit** (lecture, compréhension, production de textes, orthographe), représentation du **nombre**, raisonnement **logique**.

Après discussion, la logopédiste proposera selon les besoins de l'enfant et de son entourage : un bilan ou des conseils, un traitement, un accompagnement, des examens complémentaires.

Contacts : Flos Carmeli
026 484 87 87

Psychomotricité

La **thérapie en psychomotricité** s'intéresse aux liens entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu. Le corps est considéré comme point d'ancrage des **expériences sensorielles, motrices, affectives, cognitives et relationnelles**.

Cet accompagnement tient compte de l'être humain dans sa globalité : son corps, ses émotions, ses pensées et leurs différentes interactions. L'intervention en psychomotricité permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale, sociale et éventuellement scolaire.

Le jeu et le mouvement sont utilisés pour permettre à l'enfant de faire émerger ses compétences et de trouver des appuis pour gérer ses difficultés et progresser à son rythme.

Contact : Flos Carmeli
026 484 87 87

Psychologie

La **psychologie scolaire** apporte une aide spécifique aux élèves en scolarité obligatoire en cas de difficultés d'ordre **relationnel** (p.ex. conflits familiaux, entre camarades), **intellectuel** (p.ex. motivation, attention, apprentissage) ou **personnel** (p.ex. estime de soi, agressivité, peurs).

Selon les situations, les psychologues scolaires peuvent effectuer un examen psychologique, un soutien individuel, un travail avec le contexte familial et scolaire. Les psychologues n'interviennent qu'avec l'accord des parents et sont soumis au secret professionnel.

Vous vous demandez si votre enfant aurait besoin d'un suivi ? Contactez tout d'abord la psychologue de référence pour votre établissement afin d'évaluer la pertinence de la prise en charge. **Ce contact préalable est obligatoire.** La psychologue vous indiquera ensuite le formulaire à remplir pour la demande officielle.

Les consultations sont gratuites si la demande est approuvée par la Chef du Service des écoles.

Contact : Chantal Schaller
026 351 73 28



Sous-conseil des parents

Un Sous-conseil des parents est constitué à l'école de la Villa Thérèse.

Le Sous-conseil des parents (art. 20, Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg) permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Sous-conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Il favorise et soutient la collaboration entre l'établissement et les parents.

Le Sous-conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la directrice, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Il est composé de 8 parents (1 représentant par degré), de 2 enseignants (1 représentant par cycle) et de la directrice.

Si vous souhaitez prendre contact avec le Sous-conseil des parents de l'école de la Villa Thérèse, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'adresse

<https://villatherese.friweb.ch/fr/sous-conseil-des-parents>



Travail social scolaire

Travail social en milieu scolaire

Quésaco?

Je m'appelle Yannick Jotterand, j'ai eu le plaisir de reprendre le poste de travailleur social en milieu scolaire (TSS) à l'école de la Villa Thérèse et à l'école du Schoenberg en août 2022.



Cette première année de pratique sur le terrain m'a permis d'articuler mon travail autour d'une thématique primordiale pour nous tous qui est : « le vivre ensemble ».

L'objectif du TSS est de permettre aux élèves de non seulement développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de problèmes, mais aussi de leur apprendre à se situer dans la société dans laquelle ils vivent, pour être mesure de mieux la comprendre.

Pour ce faire le TSS enseigne et travaille avec les élèves (en groupe ou en individuel) sur des thématiques tel que : développer sa « relation à l'autre », faire évoluer sa « confiance en soi », apprendre à s'affirmer, augmenter sa persévérance et sa détermination, apprendre à faire des choix qui nous satisfassent, matérialiser la notion de « confiance », conscientiser la notion de « respect », identifier/ comprendre/ respecter les règles et le cadre en leurs donnant du sens.

En tant que TSS, je suis tenu au secret de fonction. Mon rôle est aussi de soutenir le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif. C'est de part cette union entre les domaines de la pédagogie et du socio-éducatif que l'école peut répondre de la façon la plus adaptée aux besoins de ces différents partenaires et/ou professionnels.

Le TSS propose aussi de l'écoute, des conseils, de l'accompagnement ou un soutien pour toutes les différentes questions ou préoccupations que peuvent avoir les élèves. Ces derniers peuvent s'adresser à moi directement ou fixer un rendez-vous via leur enseignant ou un professionnel de l'école.

Il est possible qu'un entretien entre un élève et moi puisse également avoir lieu suite à la demande d'un enseignant ou de la direction de l'établissement.

C'est en me réjouissant de reprendre l'école avec tous les élèves du Schoenberg lors de la rentrée en août pour l'année scolaire 2023 - 2024, que je vous souhaite un excellent été !

Yannick Jotterand

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait. » – Mark Twain

Dessins :

Page de couverture : Alissia, 6H

p.2 : Eren, 6H

p.4-5 : Elvis, 8H

p 13 : Ramë, 8H

p.21 : Zakariya, 2H

p.25 : Mélanie, 6H

p.26 : Melisa, 8H

p.29-30 : Charline, 4H

p.38 : Katerina, 1H

p.39 : Alexis, 4H

p.40 : Ersela, 8H

p.41 : Sajida, 3H

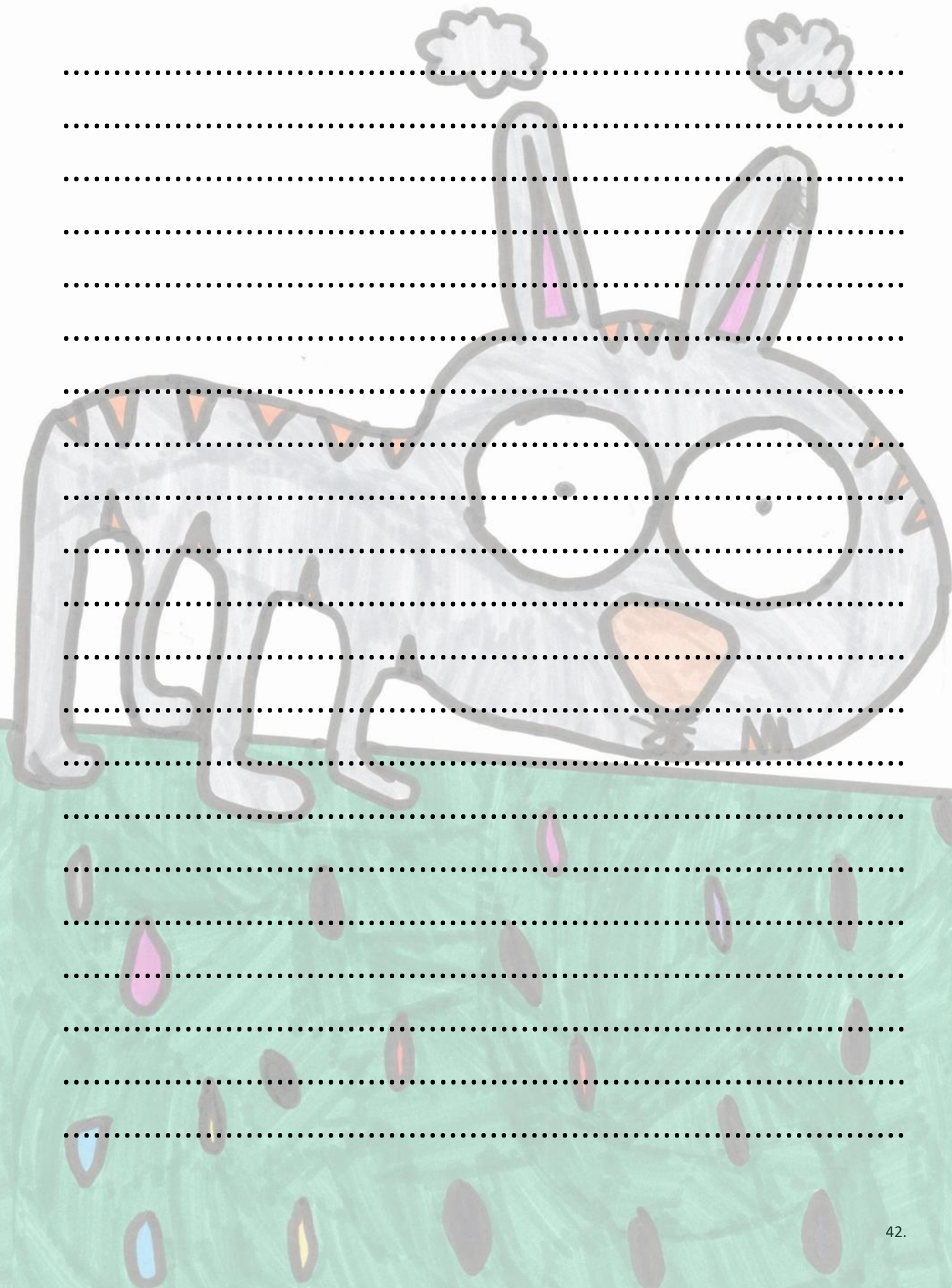
p.42 : Hermela, 6H

p.43 : Célia, 6H

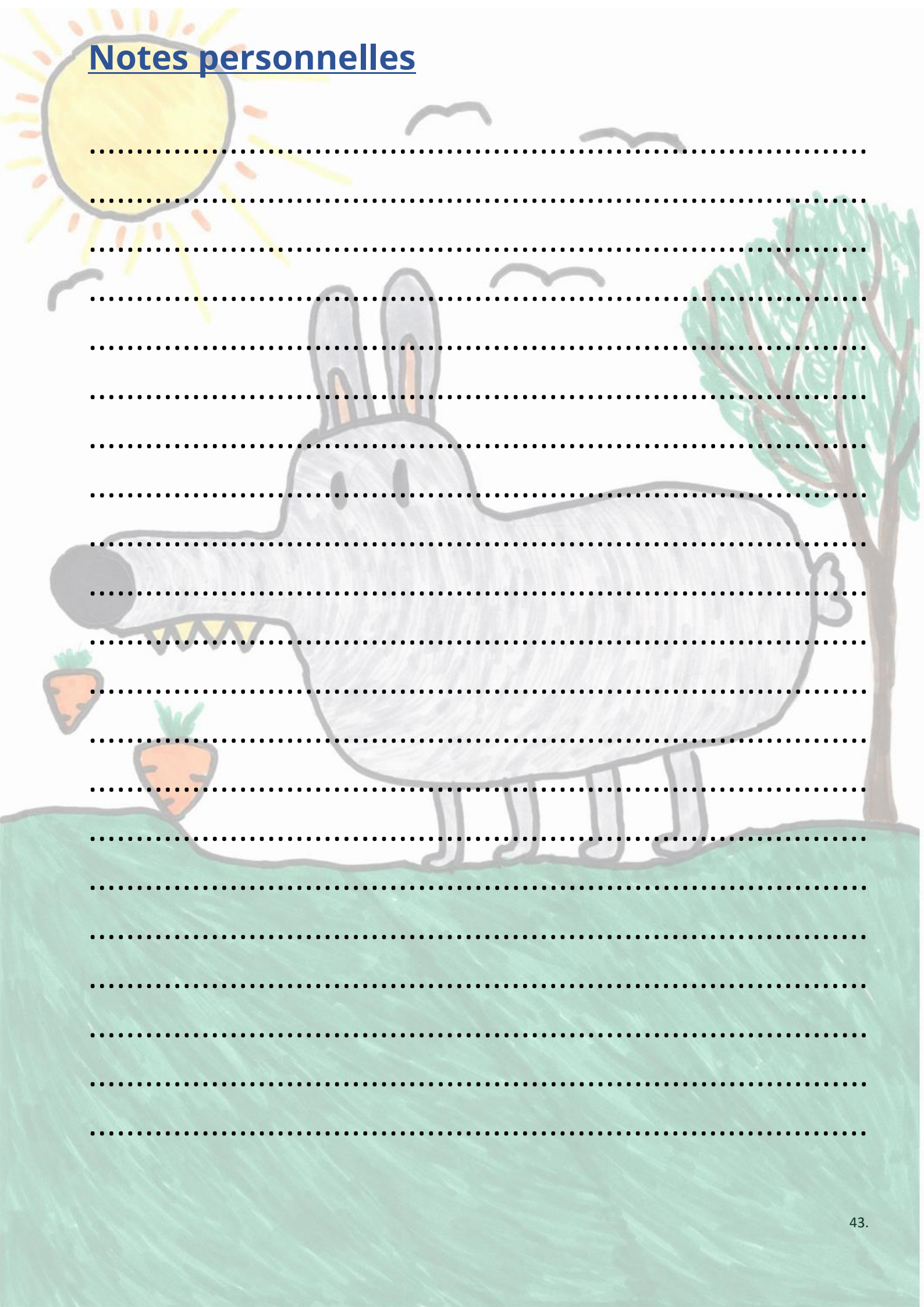
4^{ème} de couverture : Jael, 1H



Notes personnelles



Notes personnelles



Coordonnées

Contacts

Téléphones

École primaire	026 352 91 60
École enfantine	026 352 91 62
Direction	
Virginie Milan / Céline Brodard	026 352 91 61
Concierge	
Guy Brulhart	026 952 91 69
Inspecteur scolaire	
M. Willy Maillard	026 305 73 80
Service des écoles de la Ville	026 351 73 04
Heures d'ouverture	8h30-11h30 14h00-16h00
Psychologie scolaire	
Logopédie	026 484 87 87
Psychomotricité	
Accueil extrascolaire du Schoenberg	026 352 91 04
Devoirs surveillés (de 18h à 20h)	079 209 91 85
Médecine scolaire	026 351 73 22
Cabinet dentaire	026 305 98 06
Contact École - Parents migrants (SCEPM)	026 351 73 48
Education familiale	026 321 48 70
Centre d'animation socioculturelle	026 481 22 95
Bibliothèque de la ville	026 351 71 44
Ludothèque	077 435 97 98
Chaperon Rouge	026 347 39 49
Service payant de garde d'enfants (malades) à domicile	

www.villatherese.friweb.ch

Nom et numéro de l'enseignant